COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil sept, le deux mars, à dix huit heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

<u>Étaient présents</u>: BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAHAYE Jean-François, LAVARDE Patrick, LEFRANÇOIS Daniel, LEROND Maurice, ROUÉ Georges, SARAZIN Sébastien, THIBERGE Pascal

Pouvoir: FOUQUES Jacques à LACHÈVRE J-P

Excusé: LEJEUNE Marie-Henriette, LE MOAL Christian, PARFAIT Gilles

Le Conseil a choisi Patrick LAVARDE comme secrétaire de la séance.

Délégations au Maire

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et délègue en conséquence au maire un ensemble de pouvoirs.

Indemnités du maire et des adjoints

<u>Indemnité du maire</u>:

En application du barème légal pour les commune de 500 à 1000 habitants, il peut être alloué au maire une indemnité de fonctions s'élevant au maximum à 31% de l'indice majoré 821 de la fonction publique,

Comme son prédécesseur, le maire souhaite qu'en l'état actuel cette indemnité reste limitée à 17% du dit indice.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer à Monsieur Jean-Pierre LACHÈVRE, maire, une indemnité de fonctions s'élevant à 17% de l'indice majoré 821 de la fonction publique (soit 632.85 € à ce jour)

Indemnité des adjoints :

En application du barème légal et en raison du souhait du maire de limiter sa propre indemnité, il peut être alloué aux adjoints une indemnité de fonctions s'élevant au maximum à 6.6% de l'indice majoré 821 de la fonction publique,

Sur la proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer à chacun des adjoints, Mlle Marie-Henriette LEJEUNE, Monsieur Maurice LEROND, Monsieur Georges ROUÉ, Monsieur Pascal THIBERGE, une indemnité de fonctions s'élevant à 6.6% de l'indice majoré 821 de la fonction publique (soit 245.69 € à ce jour).

La présente délibération est applicable à compter du 4 février 2007 et valable pour la durée du mandat sauf modification ultérieure par une autre délibération ou, en ce qui concerne chacun des adjoints, retrait des délégations qui leur sont accordées par le maire, et sous réserve de l'inscription annuelle au budget de la commune des crédits

Indemnité pour la suppléance du maire

Lorsqu'un adjoint supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire.

Le maire propose que cette indemnité soit attribuée à l'adjointe qui a assuré la suppléance du précédent maire après son décès.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'allouer à Mlle Marie-Henriette LEJEUNE, une indemnité de fonctions s'élevant à 17% de l'indice majoré 821 pour la période du 3 janvier au 3 février 2007.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Le maire propose au conseil municipal de mettre en place, en application du décret n°2005-243 du 17 mars 2005, un CAE qui permettra de recruter en contrat à durée déterminée un agent à temps complet pour assurer des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux, la voirie et les espaces verts, ainsi que l'entretien au camping,

La rémunération s'effectuera sur la base d'un salaire basé sur le SMIC horaire.

Le contrat comportera une durée minimale de 6 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 24 mois.

Il entraînera la prise en charge par le CNASEA d'une partie de la rémunération de l'agent et des charges sociales correspondantes (58% sur la base du temps complet), ainsi que l'exonération des cotisations sociales à la charge de l'employeur.

Le conseil municipal décide de procéder à un recrutement dans ces conditions et autorise le maire à signer la convention avec l'ANPE et le contrat de travail subséquents.

Présentation et approbation des comptes administratifs et de gestion 2006

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2006 placée sous la responsabilité de son prédécesseur, le maire peut continuer à présider la séance et faire procéder à l'approbation des comptes. Il cède la parole à M. Patrick Lavarde pour présenter l'ensemble des comptes administratifs.

En préambule, M. Lavarde insiste sur la bonne santé financière de la commune qui a des résultats de fonctionnement largement excédentaires avec un endettement quasi nul et qui résultent d'une gestion très rigoureuse. Il détaille ensuite les résultats pour chacun des comptes.

Pour le budget général de la commune, les comptes 2006 font ressortir un excédent de fonctionnement de 140 885 € sur l'exercice, qui ajouté au report, dégage un résultat positif de 595 768 €. En investissement, le résultat est positif de 17 725 €.

Les comptes du camping dégagent un excédent de 58 683 € sur l'exercice 2006, ce qui conduit avec le report à un résultat de 284 416 € pour la section de fonctionnement. En investissement il y a un déficit de 3 040 € que le Conseil décide d'affecter sur le résultat positif de la section de fonctionnement.

Le point d'accueil de la brèche de Graye dégage un résultat positif de 1796 €. A la demande du receveur municipal, le Conseil municipal décide que ce budget très modeste sera fusionné en 2007 avec celui du camping pour faciliter la gestion de la TVA.

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat positif de 66 090 en fonctionnement et 49 371 € en investissement.

Le CCAS dégage un résultat positif de 6 695 € en fonctionnement et 7 622 € en investissement.

En synthèse, les résultats cumulés sont positifs à hauteur de 954 766 € pour le fonctionnement et 71 678 € pour l'investissement..

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2006

Présentation et vote des budgets primitifs 2007

Le maire cède la parole à M. Lavarde pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2007.

M. Lavarde expose les orientations qui sous tendent le projet de budget pour la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager de l'autofinancement, privilégier la réalisation des investissements correspondant aux projets déjà décidés ou initiés, stabiliser la fiscalité. Il présente ensuite de manière détaillée chacun des budgets.

Le budget général de la commune s'élève à 968 739 € pour le fonctionnement.

Pour les recettes, 372 972 € sont prévues sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté. Le produit des impôts représente 39 % des recettes de l'exercice. Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui est permis par une progression des bases. En dépenses, les différents postes de charges sont maintenus au niveau de 2006 ou en légère baisse. Les subventions aux associations sont reconduites ou légèrement majorées (ACCA, Comité des fêtes, Patrimoine du Bessin à titre exceptionnel).

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice serait ainsi de 64 366 €. Un virement de 558 639 € est proposé pour abonder la section d'investissement, 101 494 € étant conservés en « réserve ».

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 785 200 €. Les recettes proviennent du virement mentionné précédemment et de subventions ou dotations. La ventilation des dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux (voir ciaprès) qui pourra être réalisé sans recours à l'emprunt.

Le budget du camping (fusionné avec celui du point d'accueil) est de 415 672 € en fonctionnement dont 131 500 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice. Les dépenses sont reconduites ce qui permet de virer 145 000 € vers la section d'investissement et de conserver 162 876 € en « réserve ». La section d'investissement s'élève à 148 041 €, ce qui permettra de financer les travaux envisagés au camping (voirie, électricité,...).

Le budget de l'assainissement est de 118 185 € en fonctionnement, sur des bases identiques à l'an passé, et de 92 495 € en investissement pour pouvoir financer des extensions ou des réhabilitations de réseaux.

Le budget du CCAS est de 8 344 € en fonctionnement et 7 622 € en investissement.

Après réponse aux diverses questions et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets primitifs à l'unanimité.

.Programme de travaux

Le maire assisté par MM. Roué, Thiberge, Lerond et Lavarde fait le point sur le programme de travaux de l'année 2007.

Opérations décidées antérieurement par le Conseil :

- Réalisation de deux épis « Stabiplage » :

Après réalisation d'une étude d'impact (zone Natura 2000) et interventions auprès de la DDE et de la DIREN, l'autorisation d'occupation du Domaine public a pu être obtenue

très rapidement. Les travaux ont commencé le 26 février et seront terminés avant la marée d'équinoxe de printemps. Deux épis de 80 mètres sont implantés à 80 et à 200 mètres à l'Est de la cale à bateaux de la Valette. Le coût est de 190 000 €.

- Travaux de voirie :

Le concours de la DDE a été sollicité pour faciliter la réalisation dans les meilleurs délais des trois opérations suivantes qui ont déjà fait d'objet d'une demande de subvention au titre de la DGE :

- élargissement de la chaussée route de Sainte-Croix (au Nord du carrefour du Bougon)
 - réfection de la chaussée et du réseau pluvial rue Bagnard
- rénovation complète de la chaussée et du réseau pluvial rue du Carrefour et place de l'église.

Le Conseil municipal approuve la mission confiée à la DDE.

- Installation de bornes électriques et voirie au camping

Opérations initiées restant à finaliser :

- Sécurité de la circulation rue Grande : les contacts sont en cours avec la DDE et le service des routes du Conseil général pour mettre la rue Grande, qui est une route départementale, en zone 30 km/h, implanter des ralentisseurs et une signalisation. Parallèlement la zone d'arrêt des bus sera sécurisée et un abri bus installé.
- Aménagement de locaux à la Ruche (logement des MNS)
- Bouclage du réseau d'assainissement rue du Bougon (contacts en cours)
- Mise en place d'un columbarium au cimetière
- Réfection de l'église

<u>Opérations nouvelles :</u>

- Rénovation des huisseries et de la façade de l'école et de la mairie, réaménagement des abords de la mairie.
- Aménagement d'une sortie pour l'école rue du Carrefour : avant travaux, cette opération nécessite de procéder à une division de la propriété limitrophe de la cour de l'école acquise en 2005. Une proposition de division de parcelle avec cession de la partie bâtie est présentée et approuvée par le Conseil municipal qui mandate le maire pour mener une négociation avec les riverains intéressés.

Site internet

Le maire informe le Conseil municipal de la création prochaine d'un site internet qui permettra notamment d'informer les habitants, de procéder à la réservation de la salle de La Ruche, d'assurer la promotion du camping. La conception du site a été faite par la secrétaire de mairie qui en sera le webmaster.

Le site contenant des informations à caractère commercial, il est nécessaire de le faire héberger par un serveur habilité.

Le conseil municipal se félicite de cette initiative peu coûteuse (environ 50 €/an de frais d'hébergement et de nom de domaine) et utile pour la promotion de la commune.

Règlement intérieur hygiène et sécurité

Le maire indique que la commune doit se doter d'un règlement d'hygiène et de sécurité qui sera affiché dans tous les locaux fréquentés par le personnel communal.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement proposé qui s'appliquera à compter du 19 mars 2007.

Questions diverses

- Convention avec EDF:

Le maire présente la demande formulée par EDF pour implanter une ligne électrique souterraine sur un terrain communal (accotements du sentier du Bougon et de la route de Sainte-Croix) afin de desservir, à partir du poste du Bougon, la propriété en construction par M. Germaine.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec EDF.

- Désignation d'un membre au Conseil d'administration du Château de Vaux

Sur la proposition du maire, Mademoiselle Marie-Henriette Lejeune est désignée comme suppléante du maire pour siéger au Conseil d'administration du Château de Vaux.